

## **Projet éducatif de l'Accueil de Loisirs d'Ecuisses** **« Espace Jeunes Ecuisses » 2012 / 2013**

Les déséquilibres engendrés par les évolutions de la structure familiale, des modes de vie, du travail, rendent indispensables les lieux d'accueil et de loisirs hors du temps scolaire.

Les centres de vacances et de loisirs participent au développement de la personne et de la citoyenneté.

En réponse aux besoins de la société, la Commune veut offrir des formules de loisirs de proximité ou de vacances collectives complémentaires de l'action éducative de la famille, de l'école et du contexte culturel.

Les centres de vacances et de loisirs, lieu, moment d'apprentissage de l'autonomie et de la solidarité, permettent l'exercice d'une vie communautaire favorisant les relations des personnes entre elles, les relations de chaque personne au groupe.

L'accompagnement des enfants et des jeunes prend en compte chacun d'entre eux en tant qu'être original et en construction dans le respect de leurs différences.

Entités éducatives originales, lieux de socialisation et de personnalisation, l'espace Jeunes d'Ecuisses offre :

- une structure adaptée qui présente les meilleures conditions de sécurité et de santé ;
- des formes d'accueil qui répondent à la fois aux nécessités de prise en charge des adolescents et à leurs souhaits de découverte, de dépaysement ou de voyage ;
- un cadre convivial ;
- des modes d'organisation et d'animation favorisant l'épanouissement, la socialisation la mixité sociale et l'expression de chacun.

La vie collective des adolescents est organisée avec l'aide d'adultes à l'écoute et disponibles de façon à :

- respecter les rythmes individuels ;
- permettre d'appréhender les plaisirs de la détente, des relations avec les autres, ceci au travers d'activités et projets de loisirs ;
- reconnaître et valoriser les initiatives ;
- favoriser la prise de responsabilités ;
- Favoriser la découverte de soi et de son environnement ;
- participer aux décisions concernant la vie collective ;
- élaborer et mettre en œuvre des projets, individuels et de groupes.

Les objectifs des séjours sont déterminés par l'organisateur et le directeur en fonctions des aspirations des jeunes, des attentes des parents, des souhaits et des compétences de l'équipe d'animation. C'est à partir d'outils d'évaluation et de recueil des souhaits que les animateurs peuvent appréhender les attentes de chacun.

La mise en œuvre du projet pédagogique et la formation de l'équipe pédagogique garantissent la sécurité physique, affective et morale des jeunes.

### **Modalités d'accueil :**

L'« [Espace Jeunes Ecuisses](#) » est un lieu d'accueil habilité « [Accueil de loisirs](#) » par la DDSCS destiné aux adolescents âgés de 11 à 17 ans qui sont, issus des communes d'Ecuisses et de Saint

Julien-sur-Dheune. L'accueil des jeunes majeurs est également possible dans le cadre d'un « **Accueil jeunes** », par contre leur participation aux activités et sorties à l'extérieur n'est pas prioritaire.

- **Inscriptions :**

Pour tout adolescent mineur qui fréquente **l'Espace Jeunes**, il est demandé aux parents de remplir pour chaque année civile une autorisation parentale spécifiant son état civil, son aptitude ou non à la pratique de toute activité, quelques renseignements administratifs et l'autorisation à effectuer des soins médicaux et chirurgicaux en cas d'accident. L'inscription donne lieu au paiement d'une adhésion annuelle de 1€.

L'adolescent est placé sous la responsabilité de l'animateur référent, lorsqu'il se trouve dans **l'Espace Jeunes** aux horaires officiels d'ouverture et d'activités. Si à tout moment, l'adolescent quitte le local, il n'est plus placé sous la responsabilité de l'organisateur.

Lors de l'inscription de leur fils/fille, les parents disposent, dans le dossier fourni par l'animateur, les modalités de fonctionnement de tous les Accueils.

Une fiche d'inscription, une fiche sanitaire et deux autorisations parentales (photo/vidéo + possibilité pour le jeune de quitter seul le lieu d'accueil) constituent le dossier et les éléments à retourner à l'animateur.

En ce qui concerne la participation aux activités de l' **Accueil de loisirs**, les groupes sont constitués par ordre d'inscriptions

- **Communication avec les parents :**

**Les parents et adolescents sont invité à l'inscription à signer le règlement intérieur lors d'une entrevue avec l'animateur responsable de la structure.**

En dehors de ce temps d'accueil une plage horaire sera réservée pour accueillir les parents qui le désirent.

Enfin, des temps de concertation pourront être organisés avec l'ensemble des parents concernés par **l'Accueil de loisirs**.

Le projet éducatif et pédagogique des Accueils sont à la disposition des parents qui en font la demande.

Tous les documents d'inscription, ainsi que les projet éducatif et pédagogique sont disponible sur le site internet de la commune. <http://www.ecuisses.fr/enfance.php>.

Parallèlement l'Espace jeunes communiquera les programmes d'activités et annonces importantes par voies de courrier, mailing ou newsletter.

## **L'Accueil loisirs (11 17 ans)**

### **Objectifs pédagogiques :**

- Permettre la découverte d'activités, de lieux, de soi (l'effort), de l'autre.
- Permettre aux adolescents de faire les apprentissages de l'autonomie, de la solidarité durant les temps de loisirs.
- Informer sur les sujets relatifs à la santé.
- Favoriser les relations des personnes entre elles, de chaque personne avec le groupe, afin de favoriser la sociabilité, la construction de chacun et le respect des différences.
- Valoriser les initiatives, la prise de responsabilité, favoriser l'expression et la participation des jeunes dans un but de personnalisation et de socialisation.
- Favoriser l'émergence de projets en réponse à leurs besoins, à leurs souhaits de découverte et de plaisir tout en étant accompagné par des animateurs.
- Impliquer les jeunes dans la vie de la commune.

### **Activités**

Un programme d'activités, d'ateliers/stages, de 3 mini séjours, et 2 séjours, est établi lors de chaque

vacances scolaires. Ce programme fait l'objet d'un envoi par courrier trois semaines avant chaque vacances scolaires. Les adolescents âgés de 16 à 18 ans désireux de participer aux activités seront impliqués dans l'organisation et la gestion de l'activité.

Les diverses activités proposées devront émaner en priorité des envies des adolescents et permettre ainsi un investissement optimal dans la préparation et l'organisation des activités ; et ceci avec l'aide et le soutien de l'animateur jeunesse.

Le fait de vouloir rendre l'adolescent auteur et acteur de ses loisirs nécessite de la part de l'animateur une présence continue sur le terrain afin de pouvoir être à l'écoute, suggérer, susciter l'intérêt et faire émerger le moindre souhait concernant leurs loisirs.

Les activités devront tenir compte de l'environnement local, qu'il soit associatif, culturel, social, géographique ou climatique.

Concernant la pratique tarifaire, elle sera soucieuse de permettre l'accès aux activités du plus grand nombre. Des actions d'autofinancement sont possibles et souhaitables pour favoriser cette volonté.

Les chèques vacances sont acceptés et les paiements échelonnés également.

L'« **Accueil de loisirs** » est également un point de départ de projets jeunes : culturels, sportifs, associatifs, humanitaires, découvertes... Ils peuvent donc utiliser le local afin de se réunir, de discuter de leurs projets et les construire avec des personnes ressources.

● **Junior Association** : l'activité se déroule au sein de **l'Espace jeunes** :

Les adolescents impliqués ont accès en dehors des horaires d'ouverture liés à l'**Accueil de Loisirs**.

Pour pouvoir accéder au local en soirée, les week-end, etc. les jeunes doivent au préalable adhérer à la junior association.

L'objectif principal consiste à inciter les adolescents à participer à l'animation d'un bar sans alcool. Cette JA peut aussi organiser d'autres animations ou soirées, en fonction des envies et des motivations. L'animateur de **l'Espace jeunes** les encourage dans leur démarche. Notons que depuis sa création, le dynamisme et l'activité de la JA sont fluctuants.

### **Horaires d'ouverture**

**L'Accueil loisirs** (11 17 ans) ouvre ses portes :

- - pendant les périodes scolaires, les mercredis de 14 h 00 à 16 h 30 ;
- - pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 14 h 00 à 18 h

L'accueil de loisirs peut selon les activités (ateliers, activités, sorties, soirées, ...) modifier ses horaires d'ouverture.

**L'Espace Jeunes** interrompt périodiquement son accueil de jeunes pendant les trois dernières semaines du mois d'août et une semaine lors des vacances de Noël.

### **Locaux**

Les locaux sont situés à l'adresse suivante :

**Espace Jeunes**

Rue du 19 mars 1962

71210 Ecuisses

03.85.78.91.21.

[espacejeune.ecuisses@yahoo.fr](mailto:espacejeune.ecuisses@yahoo.fr)

La capacité d'accueil de la structure est de 40 personnes. Mais le public accueilli ne pourra excéder un rapport de un adulte référent pour 12 jeunes.

Les locaux se répartissent en trois pièces. La première est occupée par les bureaux du responsable de la structure, une buvette sans alcool les documents d'information Jeunesse, une connexion

Internet. Les deux salles suivantes destinées aux jeunes mettent à disposition un salon TV WII, jeux de société, table de ping-pong.

Dans le cadre des activités sportives, l'accueil des adolescents inscrits se fait dans un local aménagé sur le stade Jean Bazireau.

### **Encadrement :**

Les activités et séances sportives sont conduites par l'intervenant sportif des écoles (ETAPS) et d'un animateur BAPAAT + BAFD responsable de l'« **Accueil de loisirs** ».

Dans le cadre du PLAN EDUCATIF TERRITORIAL

La collaboration avec les associations locales et les différents services jeunesse de la Communauté Urbaine Creusot Montceau seront recherchées:

Éducation à l'environnement : Société de pêche et de chasse

Initiation aux gestes de premiers secours : Amicale des pompiers

Activités Numériques : Espace public numérique

Ces activités resteront placées sous la responsabilité du responsable de la structure.

### **L'Accueil jeunes (14 18+)**

#### **Objectifs pédagogiques :**

- Favoriser l'accès des adolescents aux informations liées à la santé,
- Écouter, accompagner, conseiller, orienter les jeunes rencontrant des difficultés.
- Permettre aux adolescents de faire les apprentissages de l'autonomie, de la solidarité durant les temps de loisirs.
- Favoriser les relations des personnes entre elles, de chaque personne avec le groupe, afin de favoriser la sociabilité, la construction de chacun et le respect des différences.
- Valoriser les initiatives, la prise de responsabilité, favoriser l'expression et la participation des jeunes dans un but de personnalisation et de socialisation.
- Favoriser l'émergence de projets en réponse à leurs besoins, à leurs souhaits de découverte et de plaisir tout en étant accompagné par des animateurs.
- Impliquer les jeunes dans la vie de la commune.

#### **Activités :**

**L'Accueil jeunes** propose un accueil pour les adolescents à partir de 14 ans . Une relation éducative y est constamment assurée.

Ce local est :

- un lieu de rencontre et de détente pour les adolescents,
- un lieu de loisirs (activités ponctuelles, soirées...),
- un lieu de réunion entre jeunes et entre jeunes et adultes,
- un lieu d'information sur les loisirs, les vacances, la vie associative, la prévention et l'information santé.

Dans le cadre du PLAN EDUCATIF TERRITORIAL

La collaboration avec les associations locales, des professionnels de la santé et les différents services jeunesse de la Communauté Urbaine Creusot Montceau sont recherchées:

Éducation à l'environnement : Société de pêche et de chasse

Initiation aux gestes de premiers secours : Amicale des pompiers

Activités Numériques : Espace public numérique

Centre médico-social : Conseillère économique sociale et familiale  
Mission Locale, Foyer des jeunes travailleurs  
ANPAA SDIT  
CCAS de la commune

### **Associations jeunes et projets individuels et collectifs :**

Les adolescents peuvent bénéficier du soutien de l'**Espace Jeunes** en partenariat avec l'Espace Publique Numérique dans le cadre de projets associatifs, collectifs ou personnel.

Ce soutien se traduit par l'apport de conseils, d'outils méthodologiques à la construction de projets, de locaux et de matériels (logistiques ou informatiques).

En parallèle la structure organise des ateliers graph et chantier OPAC pour impliquer les adolescents dans l'embellissement de la commune.

### ➤ Horaires d'ouverture

**L'Accueil jeunes** (14 18+) Le Local Jeune ouvre ses portes :

- pendant les périodes scolaires,
  - les mardi de 17h à 21h,
  - les mercredi de 17h à 19h
  - Les jeudi de 17h à 20h
  - Les vendredi de 17h à 22h
  - samedis de 13h à 18h ;
- pendant les vacances scolaires (hors juillet et août), du lundi au vendredi de 17 h à 19 h
- pendant les vacances scolaires de l'été, du mardi au samedi de 17 h à 19 h.

**L'accueil jeunes** peut, selon les activités (ateliers, soirées, ...), modifier ses horaires d'ouverture.

### ➤ **Locaux :**

Espace Jeunes

Rue du 19 mars 1962

71210 Ecuisses

03.85.78.91.21.

[espacejeune.ecuisses@yahoo.fr](mailto:espacejeune.ecuisses@yahoo.fr)

La capacité d'accueil de la structure est de 40 personnes. Mais le public accueillis ne pourra excéder un rapport de un adulte référent pour 20 jeunes.

Les locaux se répartissent en trois pièces. La première est occupée par les bureaux du responsable de la structure, une buvette sans alcool les documents d'information Jeunesse, une connexion Internet.

les deux salles suivantes destinés aux jeunes mettent à disposition un salon TV WII, jeux de société, table de ping pong.

### **Encadrement :**

Lors des ouvertures, animateur BAPAAT + BAFD responsable de « **l'accueil jeunes** » assure d'une présence éducative.

### **Évaluation :**

Pour évaluer l'impact de l'**Espace Jeunes** sur la population jeunes de la commune, une comptabilisation des présences sur les activités et les temps d'ouverture sera tenue par l'animateur

réfèrent. Les jeunes fréquentant le lieux « Accueils jeunes » sont invités à s'inscrire sur une feuille d'émargement en précisant leurs heures d'arrivée et de départ. En ce qui concerne les publics qui fréquenterait de façon épisodique la structure, il leur sera demandé leurs Etat Civile, leurs lieux d'habitation. Si la fréquentation atteint plus de trois fois ces personnes seront dans l'obligation de satisfaire aux conditions d'inscriptions.

Parallèlement, les séjours font l'objet d'une évaluation par les participants. Les parents peuvent eux aussi s'exprimer sur le degré de satisfaction apportés par les prestations de l'[Espace Jeunes](#). Les animateurs évaluent l'ambiance des séjours, le comportement du groupe.